

Des innovations institutionnelles contre la logique du capital

Evelyne Ternant

La crise exceptionnelle que nous vivons exige, pour s'attaquer à ses causes profondes, de nouvelles institutions, tout particulièrement au niveau régional. Elle indique également les voies d'une construction de ces institutions, dans les luttes et dans les rassemblements politiques.

1. Les objectifs des conférences permanentes et des fonds régionaux sont développés dans les deux articles de ce numéro d'*Économie et Politique*, « Franchir le pas régional vers la SEF » et « Les fonds régionaux, locaux et national, un bras financier des conférences permanentes pour l'emploi, la formation et la transformation écologique des productions ».

La campagne du PCF pour l'emploi part des exigences sociales et des batailles concrètes contre les licenciements, de leur potentiel de mise en cause de la domination du capital, pour mettre en perspective un objectif politique émancipateur de transformation : la sécurisation de l'emploi, de la formation et des revenus, face au tsunami du chômage et de la précarité qui accompagne la crise sanitaire et économique. Une transformation systémique de la société suppose qu'à l'objectif social soient associés des moyens et des conquêtes de pouvoirs. Les moyens, c'est la bataille pour une autre utilisation de l'argent – argent public, profits des entreprises et crédits bancaires : c'est le sens de notre proposition, formulée de longue date et largement partagée dans le mouvement syndical, de *fonds régionaux* et d'un *fonds national pour l'emploi et la formation*.

La conquête de pouvoirs doit s'appuyer sur la construction d'institutions nouvelles. C'est la bataille que nous menons pour la réunion de *conférences permanentes pour l'emploi, la formation, et la transformation écologique des productions* réunissant toutes les parties prenantes à la vie des territoires : salariés, élus, entreprises, associations, services publics.

Conçues comme lieux d'expression des exigences de toute la société, de ses besoins en services publics, en activités, et des nécessités de la transformation écologique, leur fonction est d'aboutir à des objectifs concrets, chiffrés, de créations d'emplois, de transformation d'emplois précaires en emplois stables, de programmes de formation et de reconnaissance des qualifications.

La traduction concrète de ces exigences dans les politiques publiques et dans la gestion des entreprises et des banques est réalisée grâce à la mobilisation des *fonds régionaux*¹.

Il importe cependant de ne pas en rester à un énoncé de façade sur la proposition des *conférences permanentes*, afin d'éviter deux risques : celui de la voir passer à la trappe par nos candidats, comme l'ont été parfois les fonds régionaux, en étant considérée comme une instance formelle sans grande capacité de transformation. Le deuxième risque est que, trouvant un aboutissement concret, l'appellation ne soit que le paravent à quelque instance technocratique, toujours prête à surgir et à reproduire les logiques dominantes, faisant en sorte que tout change apparemment pour que rien ne change réellement.

Pour mesurer la portée de la proposition, un *détour par le chemine-*

ment théorique sous-jacent n'est pas inutile. Seront ensuite examinées *quelques conditions concrètes par lesquelles pourrait s'installer progressivement ce processus de maîtrise collective* des grands enjeux économiques, sociaux et écologiques, qui aujourd'hui deviennent tout simplement des enjeux de survie pour des millions de personnes.

Pourquoi ces nouvelles institutions territoriales ?

Elles sont l'aboutissement d'un cheminement théorique qui s'est construit à partir des réalités du capitalisme actuel et d'une réflexion nouvelle sur la transformation révolutionnaire.

La violence du capital à l'encontre des territoires

La conjonction des choix de délocalisation/localisation du capital, qui poussent à la concentration des activités dans les zones à forte intensité de services (transports, formation, recherche) et des politiques d'austérité qui ont transformé en déserts des pans entiers du pays, nombre de territoires sont dévitalisés, sans avenir pour l'emploi des jeunes. L'objectif de la loi NOTRe a été de renforcer leur hiérarchisation et de faire émerger des métropoles taillées pour une compétition effrénée entre les territoires dans la mondialisation capitaliste. Cette différenciation

territoriale va s'aggraver avec la prochaine réforme territoriale annoncée, la loi des 3D (décentralisation, déconcentration, différenciation).

De plus, le capital utilise les gains de productivité apportés par la révolution informationnelle pour accélérer les restructurations sous couvert de crise sanitaire et pour supprimer massivement des emplois en rejetant les salariés concernés dans le chômage. La désindustrialisation dévitalise les territoires; on le constate brutalement dans le Nord et l'Est du pays. Entre destructions d'activités, fermetures et regroupement des services, *la bataille de classes prend de plus en plus une dimension territoriale*. Elle s'exprime dans des résistances et mobilisations diverses, et a trouvé une expression forte dans le mouvement des gilets jaunes, même s'il a quelque peu oublié le Medef et les forces du capital dans ses revendications

Pour résister à la violence de ces attaques, mais aussi construire collectivement une approche globale de l'aménagement du territoire dans laquelle les activités productives, les transports, les services d'éducation, de santé, l'urbanisme soient repensés et mis en cohérence, *le besoin de nouvelles institutions territoriales* est évident : pas

pour de la pseudo concertation sur des projets décidés dans des petits cercles technocratiques, mais *pour faire émerger une nouvelle logique économique, sociale et écologique, dans des processus démocratiques*, et lui donner les moyens financiers de se réaliser.

La première raison de mettre tant l'accent aujourd'hui sur l'expression territoriale des besoins économiques, sociaux et écologiques de la population repose donc sur l'urgence qu'impose la destruction des cohérences dans les lieux de vie, qui se sont construites le plus souvent sur très longue période: par exemple quel avenir pour les formations et centres de recherches dédiés à des spécialisations économiques qui disparaissent, quel cadre de vie dans les quartiers qui se vident, quelles possibilités pour le petit commerce et l'artisanat? Mais l'idée qu'il faut développer de nouvelles institutions territoriales ne saurait être réduite à l'urgence d'une réponse du moment ; cette idée vient de loin, de très loin même: elle est en réalité *l'aboutissement d'un cheminement théorique et politique qui a remis en cause, à partir d'expériences historiques concrètes, une vision étatiste de la transformation économique et sociale*.

Sortir de l'étatisme pour aller vers une planification démocratique et décentralisée

Le xx^e siècle est caractérisé par la prédominance de l'idée selon laquelle le changement de système économique passait principalement par le levier de l'action publique étatique. Une idée reposant d'abord sur une phase du capitalisme d'après la Deuxième guerre mondiale, dans laquelle l'État intervient en dévalorisant massivement du capital public et assure ainsi la mise en valeur du capital privé. Par ailleurs, il valide, dans le contexte d'un rapport de force plus favorable aux salariés, des conquêtes sociales importantes et garantit leur application.

L'imaginaire sur la transformation économique et sociale a été largement influencé par ce rôle central de l'État dans la régulation lors de cette phase du *Capitalisme monopoliste d'État social (CMES)*, qu'il s'agisse de la social-démocratie ou même de forces révolutionnaires comme la nôtre, à l'exception de l'extrême gauche restée quant à elle sur la perspective du grand soir chamboule-tout, qui évince le patronat et sa technocratie, et les remplace sur le champ par les conseils ouvriers.

Plusieurs faits majeurs ont conduit le Parti communiste, sous l'impulsion des travaux de Paul Boccard, à réviser en profondeur ses conceptions. C'est d'abord *l'échec économique des systèmes de planification centralisée* mis en place dans les pays socialistes, révélant l'incapacité d'une économie administrée et centralisée à répondre aux besoins ressentis par la population, une fois dépassées les phases de premier développement industriel. Les dérives bureaucratiques d'un tel système, et la dépossession des travailleurs d'une appropriation effective des moyens de production dans les lieux de travail ont été largement explorées, y compris par des économistes marxistes de ces pays.

Mais c'est aussi *l'expérience française de nationalisations étatiques du mitterrandisme*, à partir de 1981, qui a nourri la réflexion: non seulement les anciens actionnaires, grassement indemnisés, se sont constitué un trésor de guerre, l'ont investi dans la finance anglo-saxonne, et ont pu revenir en force

“ Pour résister à la violence de ces attaques, mais aussi construire collectivement une approche globale de l'aménagement du territoire dans laquelle les activités productives, les transports, les services d'éducation, de santé, l'urbanisme soient repensés et mis en cohérence, le besoin de nouvelles institutions territoriales est évident

”

lors des privatisations de 1986, mais les logiques d'investissement, de restructuration pendant la période de nationalisation sont restées celles de la rentabilité financière. Le cas emblématique est celui du Crédit lyonnais. Les administrateurs représentant l'État n'ont rien vu, ou rien voulu voir, ou même approuvé les dérives spéculatives.

Le deuxième fait est *la crise systémique dans laquelle le CMES entre progressivement* à la fin des années 1960 sous l'effet d'une suraccumulation structurelle de capital, dans laquelle la globalisation financière rend impuissantes les régulations nationales dans le contexte des débuts de la révolution informationnelle. Il en résulte une organisation mondiale des chaînes d'activités par les multinationales et la soumission étroite des stratégies aux critères de rendement des marchés financiers globalisés.

Dès lors, *la riposte ne peut plus s'appuyer sur le seul levier étatique*. Elle exige de *multiples conquêtes de pouvoirs*. Il y a d'abord l'enjeu de la maîtrise des décisions stratégiques des grandes entreprises qui se pose par la construction d'un rapport de force dans l'entreprise, et à l'extérieur de l'entreprise, dans les territoires où elles interviennent et où leurs décisions sont structurantes, ou déstructurantes, sur tout un réseau de PME, d'activités connexes et de services.

Il y a ensuite, de façon liée, l'utilisation des flux financiers qui transitent entre leurs filiales, la destination des masses de crédit bancaire qui sont actuellement dirigées sur les marchés financiers au lieu de financer l'emploi et les activités utiles.

Ces constats conduisent à concevoir le processus révolutionnaire comme la convergence graduelle de multiples conquêtes de pouvoirs sur les lieux de décision : d'abord pour les salariés au sein des entreprises avec, au-delà du droit de veto suspensif, un droit effectif de contre-proposition, effectif parce qu'adossé à un pouvoir de mobilisation financière, d'où... les fonds régionaux. Ensuite en dehors des entreprises, avec des conquêtes de pouvoirs territoriaux grâce aux *conférences permanentes pour l'emploi, la formation, et la transformation écologique des productions*, dont l'ambition est

d'agir sur l'emploi privé et les services publics, de réaliser des jonctions formation/emploi en vue de sécuriser les trajectoires professionnelles, de peser sur la transition écologique des modes de production.

La montée en puissance de ces deux institutions, *les conférences permanentes et les fonds régionaux*, en lien étroit avec les luttes sociales et territoriales de résistance, est de nature à faire reculer l'emprise du capital, y compris dans les choix stratégiques des entreprises. Par exemple, une telle institution, si elle avait existé sur le territoire de Belfort, avec l'attachement historique de cette ville à son industrie, la créativité de ses ingénieurs pour de nouveaux développements industriels, la maîtrise de financements qui aujourd'hui accompagnent le désengagement de GE au lieu de consolider les atouts industriels, aurait conforté la résistance des salariés et donné bien du fil à retordre à la direction de l'entreprise.

Cette vision décentralisée et autogestionnaire de la transformation sociale n'est pas partagée à gauche, qui dans l'ensemble reste ancrée sur une vision très étatiste de l'action économique. Commissariat de la planification écologique et État employeur de dernier ressort pour La France Insoumise, Revenu universel pour Generation's et le PS. L'article de Denis Durand «Sortir de l'impuissance: la gauche face au pouvoir du capital»² fait un exposé éclairant de cette «vision traditionnelle à gauche d'un champ politique qui se bornerait à l'action de l'État et s'arrêterait là où commence le pouvoir du capital dans l'entreprise»³.

C'est précisément ce débordement de l'action politique sur le pré-carré du capital qui est visé par les nouvelles institutions régionales. Cette conception autogestionnaire ne signifie pas pour autant la fragmentation de l'espace en entités autonomes et repliées sur elles-mêmes, mais se conjugue au contraire avec des processus de coopération sur de grands projets qui dépassent même le cadre national, et une articulation avec des planifications à échelle plus large. Encore faut-il, pour *s'opposer réellement à la logique du capital* dans ses décisions stratégiques, se référer à *d'autres critères* que ceux qu'il

met en œuvre. Il s'agit là d'une bataille culturelle importante, sans laquelle, même avec des institutions pluralistes, même avec une représentation salariée, le risque de se retrouver avec des structures qui pansent quelques plaies, financent quelques projets, mais ne réorientent pas en profondeur les logiques économiques vers les besoins, ce risque-là existe. C'est toute la question des critères d'efficacité.

De la logique de rentabilité financière à celle de l'efficacité sociale

La confrontation de classes au sein de ces institutions nouvelles se fera par l'affrontement des logiques que portent d'un côté le grand patronat, et les élus qui le soutiennent, d'un autre côté l'ensemble des forces vives représentées: salariés, services publics, mouvement associatif et élus progressistes. Le débat portera forcément sur les critères d'évaluation de la faisabilité des projets et de leur utilité, en particulier les critères de type avantages/coûts qui guident les choix en économie décentralisée. Quels avantages et quels coûts?

Les travaux de Paul Boccard ont fait avancer la réflexion en la matière: l'avantage, ce n'est pas le profit, mais la valeur ajoutée et son utilisation en faveur des salariés et des populations. Le coût, ce n'est pas le seul capital avancé par les actionnaires, mais la totalité du capital matériel et financier, qu'il s'agit d'économiser pour au contraire faire croître les dépenses humaines, en formations et emplois. La valeur ajoutée qui représente, au-delà des murs de l'entreprise, l'intérêt du territoire, c'est la valeur ajoutée disponible, celle qui reste une fois respectées les normes salariales, sociales et fiscales en vigueur. Elle est alors disponible évidemment pour améliorer le revenu des salariés des entreprises, mais pas seulement: elle sert aussi à la protection sociale, aux services publics, et peut irriguer – ruisseler? – la population externe aux entreprises à travers, en particulier, l'accroissement des prélèvements publics et sociaux. De plus, la reconstitution d'une cohérence de filière peut augmenter la *valeur ajoutée globale disponible sur les territoires*, qui peut

2. *Économie et Politique*, juillet-août 2020, n° 792-793.
3. Article cité, p.45.

devenir un critère d'évaluation des politiques économiques locales.

Derrière la proposition des *conférences permanentes* et des *fonds régionaux*, il y a donc en réalité l'affrontement sur un *nouveau type de croissance*: le développement des capacités humaines *versus* l'accumulation du capital financier et matériel. Il y a la contestation de la logique du profit par des critères d'efficacité sociale dans les entreprises et en dehors d'elles. Il y a l'utilisation de ces critères dans les luttes et dans l'institution qui s'épaulent pour faire prévaloir les objectifs sociaux et écologiques avec un rapport de forces grandissant. Il y a l'émergence, dans la conflictualité, d'une nouvelle cohérence, qui oppose à la gestion capitaliste et à la domination de la rentabilité privée une *efficacité sociale mesurable* assurant progressivement la primauté de l'intérêt collectif.

Comment mettre en place ces nouvelles institutions territoriales ?

Disons-le clairement, il n'y a *ni modèle clé en main, ni kit d'installation*. C'est dans l'expérimentation concrète, en appui sur les luttes, les forces syndicales, associatives locales, les mouvements citoyens, les initiatives prises par les élus, que ces structures, inscrites au fronton de nos projets régionaux, prendront corps et vie, et trouveront les voies de leur efficacité dans l'action. *L'échange sur les expériences* sera indispensable pour avancer collectivement. Pour autant on peut imaginer des processus de mise en place à partir des urgences de la situation actuelle.

Un mouvement ascendant à partir des comités de mobilisations

Des comités à l'échelle micro-locale

Face à la dévastation qui se prépare sur les destructions d'emplois, des *comités locaux de mobilisation pour l'emploi*, privé et public (santé, éducation, autres services) à l'initiative des organisations du PCF, pourraient dans un premier temps exercer la *fonction de lanceurs d'alertes* à l'échelle de la commune (ou infracommunale pour les grandes villes) et rassembler des

élus, des syndicalistes, des associations, et des citoyens. Une alerte se traduisant par la fonction de veille et d'anticipation sur les fermetures silencieuses et les difficultés de TPE, PME, le recensement des besoins en services publics, l'organisation des rassemblements de résistance, l'accompagnement pour l'obtention des aides des intercommunalités qui sont précisément ciblées sur les petites structures économiques.

Il y a aussi sur la table desdits comités, pour sauver le petit commerce de la mort structurelle, hors Covid 19, liée à la montée en puissance des achats numériques et d'Amazon, l'accompagnement dans une *mutation vers le commerce numérique qui préserve leur existence*, grâce à l'élaboration de plates-formes collaboratives et une organisation logistique mutualisée s'émancipant de la domination des GAFAM, un enjeu de société.

Enfin, ces comités pourraient aboutir, avec l'aide de nos élus locaux, à des structures pérennes et officielles, avec la création des Comités économiques sociaux et environnementaux locaux (CESEL), sur le périmètre des intercommunalités, avec la participation des chambres consulaires, des grands services publics, afin de mettre les enjeux économiques, sociaux et sanitaires, écologiques sur la place publique et de les sortir du dialogue à huis clos entre les services municipaux et les chambres de commerce et d'industrie qui est le mode de fonctionnement courant.

On peut aussi imaginer ces développements à partir de constructions sectorielles qui s'élargissent et/ou convergent: par exemple un comité de défense de la santé, qui se porte à la fois sur les questions de démocratie sanitaire et sur les activités productives nécessaires, et se joint à des comités de défense d'autres services publics, ou encore à un comité de défense d'un secteur industriel du territoire menacé.

Des coordinations départementales et régionales des comités pour l'emploi

À l'instar de ce qui s'est fait par exemple avec les comités d'usagers des hôpitaux et maternités de proximité, des coordinations départementales et régionales des

comités locaux de mobilisation pour l'emploi peuvent *faire émerger dans les départements et régions une demande sociale « agrégée » d'activités, d'emplois, de services* en prise étroite avec les besoins des populations. C'est ce mouvement ascendant, partant des plus petits territoires, qui doit alimenter et inspirer les politiques menées à l'échelle des grandes régions, que la taille et la centralisation du pouvoir éloignent des citoyens.n.es.

La mise en place des institutions régionales

Le plus efficace est évidemment d'inscrire la proposition de conférences régionales permanentes et de fonds régionaux dans les programmes des rassemblements dans lesquels nous nous incluons d'en prendre la responsabilité dans les exécutifs, d'en suivre nationalement les expérimentations, et de procéder à l'évaluation collective des résultats.

A défaut de ce scénario optimal, que le rapport de force et/ou la plus ou moins grande sensibilité des partenaires aux enjeux ne permettront pas forcément d'obtenir explicitement dans les programmes, il y a néanmoins des possibilités *d'installation pragmatique progressive de structures* allant dans le sens recherché. L'opportunité en est offerte par le sujet politique majeur de *l'attribution des aides publiques massives*, et par une *approche résolument démocratique des fonctions de planification* dévolues aux régions.

À partir du contrôle et du suivi démocratiques des aides publiques

Le contexte actuel rend cette exigence populaire, et des exécutifs régionaux qui y étaient réfractaires commencent à mettre en place des structures ouvertes aux syndicats, même si c'est dans des formes très limitées, comme par exemple en Bourgogne Franche-Comté.

C'est un vrai sujet politique, compte tenu de l'ampleur des masses financières cumulées qui viennent actuellement de l'État, des fonds européens et des régions. C'est un sujet politique régional car une grande partie de ces fonds est attribué par un dispositif de copilotage État-Région, pour des

raisons à la fois politiques de la part du gouvernement (ne pas en assurer seul la responsabilité) et techniques: l'État au fil des réformes (RGPP et autres MAP) n'a plus les capacités opérationnelles de mettre en œuvre ses décisions dans les territoires.

C'est aussi un sujet politique européen, puisque c'est grâce à l'ouverture du robinet de la BCE que le carcan budgétaire est en train de sauter, ce que nous avons toujours demandé, sous condition d'en maîtriser démocratiquement l'utilisation.

Menée pendant la campagne et dès l'installation des conseils régionaux, la bataille pour le contrôle et le suivi des aides publiques peut aboutir dès le lendemain des élections à des résultats immédiats:

- L'ouverture aux syndicats des **commissions d'évaluation et de suivi des aides et leur intégration aux structures de développement des activités économiques.**

- L'accompagnement des aides par un contrat de progrès imposant aux entreprises **le respect de critères sociaux**: emploi, conditions de travail, négociations salariales, égalité femmes/hommes, etc., et environnementaux.

- Des sanctions en cas de non-respect des engagements.

- La **transparence** sur toutes les aides perçues, locales, nationales, européennes.

Pour autant, ces objectifs, qui représentent un progrès par rapport à l'existant, puisque tous les exécutifs de droite ont supprimé ces commissions dès leur prise de pouvoir en 2015, *ne sont pas suffisants pour inverser les logiques d'investissement*. D'une part, les *financements privés* (crédit bancaire et profits) restent hors de contrôle, d'autre part les commissions interviennent en aval de la *décision d'attribution*, pour en contrôler la conformité aux engagements, mais elles n'en maîtrisent pas la destination.

C'est donc dans ces deux directions qu'à partir des commissions de contrôle et de suivi des aides publiques nos objectifs politiques peuvent trouver une concrétisation:

- *Élargir le champ d'investigation des commissions de contrôle* sur les fonds bancaires, qu'il s'agit de

mobiliser pour démultiplier l'effet des aides publiques, rentrer dans le domaine réservé de l'utilisation des profits par des conditionnalités financières imposées aux entreprises (utilisation de l'argent pour embaucher, former et investir en conséquence, et non distribution

“

Une des grandes questions porte sur leur mode d'élaboration. Technocratique ou démocratique? D'inspiration libérale pour hiérarchiser et sélectionner les territoires « compétitifs » à des fins de concurrence mondiale ou bien en recherche de l'égalité territoriale et du développement endogène à partir des compétences humaines ? ”

de dividendes, flux financiers inter filiales vers le paradis fiscaux, etc.). Une telle extension de l'investigation est de nature à *avancer en direction des fonds régionaux*.

- Repousser vers l'amont le traitement des aides qui se situe généralement en aval de l'attribution. Il faut faire valoir l'exigence *d'une maîtrise de la décision d'attribution des aides pour en faire les outils des grandes orientations de la politique régionale*. Elles doivent être passées au crible de critères élaborés collectivement, s'inscrire dans une démarche cohérente de développement et cesser d'être une succession de réponses au cas par cas à des demandes provenant des entreprises. De ces exigences peut émerger le besoin d'un lieu d'éla-

laboration des grandes orientations économiques et faire avancer *la nécessité d'installation des conférences permanentes*.

À partir des fonctions de planification dévolues aux régions

Les régions ont un rôle de « chef de file », acté par la loi NOTRe, vis-à-vis des autres collectivités territoriales sur la compétence économique, l'aménagement du territoire, la formation et la recherche, et elles sont dotées d'une *fonction de planification* sur ces compétences, avec l'obligation de présenter des *schémas prévisionnels sur un horizon de cinq ou même dix ans*: le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le Programme régional des formations (PRF), le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

Une des grandes questions porte sur leur mode d'élaboration. Technocratique ou démocratique? D'inspiration libérale pour hiérarchiser et sélectionner les territoires « compétitifs » à des fins de concurrence mondiale ou bien en recherche de l'égalité territoriale et du développement endogène à partir des compétences humaines? Nous exigeons l'instauration dans nos projets régionaux d'une *démocratie participative pour construire ces plans*, dont nous disons dès aujourd'hui que, compte tenu de la crise sanitaire et économique, ils doivent être remis à plat dès le lendemain des élections. D'abord parce que les hypothèses sur lesquelles ils ont été construits les rend caducs. Ensuite parce qu'ils doivent porter, bien plus qu'aujourd'hui, les besoins des territoires. Enfin, être plus opérationnels, moins généraux, mieux articulés et mis en cohérence. Il y a donc dans les compétences régionales reconnues un potentiel d'interventions qui permettent d'avancer sur des modèles alternatifs de développement.

À partir des collectifs démocratiques associés à l'élaboration des plans, réunissant le mouvement syndical, associatif et des citoyens concernés, il est possible là aussi de

viser l'extension et la pérennisation de leurs activités dans des conférences permanentes pour l'emploi, la formation, et la transformation écologique des productions.

Nous pouvons aussi être assistés dans ces demandes par les forces « alliées » qui siègent dans les CESER, dont la mission est le conseil et l'évaluation des politiques régionales, et ont, elles aussi, besoin, pour être plus efficaces dans leur intervention, que les choix régionaux soient élaborés dans la transparence et la confrontation démocratique.

Les régions sont un enjeu pour les stratégies du capital, par la concentration des ressources en services et en main-d'œuvre qu'il peut y trouver, les aides financières dont il peut bénéficier. Ses représentants sont très attentifs à en tirer le meilleur parti et à éviter de rendre des comptes. Ce n'est pas un hasard si, face à l'exigence de conditionnalité des aides qui

monte (même à la CFDT), Geoffroy Roux de Bézieux rétorque dans *les Échos* du 30 septembre: « le plan jeunes est conditionné à l'embauche d'un jeune et le volet investissement est conditionné... à un investissement! [sic] La seule mesure qui n'est pas conditionnée, c'est la baisse des impôts de production. Demander l'avis du CSE pour une baisse de quelques milliers d'euros des impôts de production dans une PME, ça me paraît absurde. On peut informer les salariés comme on l'a fait pour le CICE... [de] toutes les aides publiques dont bénéficie une entreprise. En revanche, je suis hostile à un avis conforme, le privilège de la décision doit rester au conseil d'administration. »

Clair et net, pas touche à la décision d'entreprise, mais en revanche, pas d'hésitation à *participer activement à la définition des politiques régionales*. Ce n'est pas un hasard si Valérie Pécresse

a doté la région Île-de-France d'un « conseil stratégique » dans lequel siègent principalement les multinationales. Le Medef est un partenaire actif des exécutifs, y compris à gauche pour certains, dans les divers comités dits « techniques » mais qui sont en fait très politiques.

Mais les régions peuvent aussi être *des lieux de confrontation avec les logiques dominantes et de construction d'alternatives*, faisant des services publics, de l'emploi et de la formation la clé des réponses à la crise. Il ne tient qu'à nous de nous en saisir, de *porter de manière offensive l'originalité de notre projet*, quelles que soient les configurations de rassemblements au sein desquels nous nous retrouverons, et de penser dès maintenant *les cheminements pragmatiques par lesquels nous parviendrons aux changements institutionnels que nous souhaitons*. ■